Image not found or type unknown

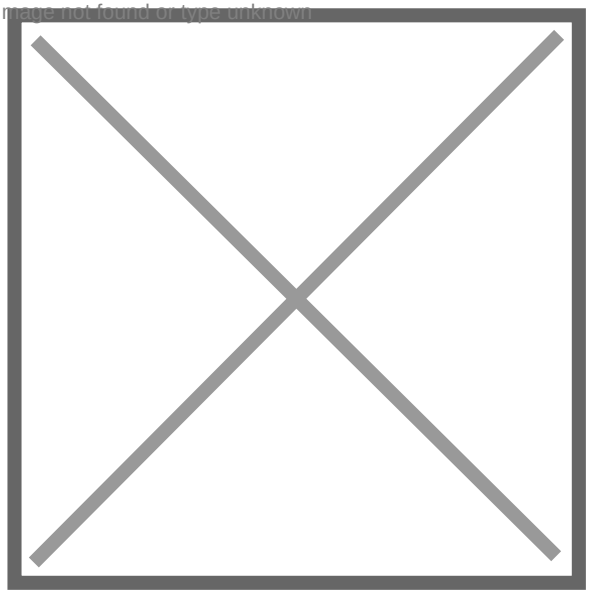

Succession/quotité de ma mère

Par **redacteurfree**, le **10/09/2008** à **22:34**

Bonjour à toutes/tous,
sommes un peu perdus ma mère et moi car après avoir consulté deux notaires nous avons obtenu des réponses assez variables
Mes parents avaient procédé à une donation au dernier vivant (cela concernait principalement leur pavillon) . Mon père est décédé il y a 5 ans. Nous étions trois héritiers (3 enfants). Mon frère et ma soeurs décédés également ont laissé des enfants.
Ma mère souhaite vendre la maison dont elle jouissait depuis la mort de mon père (elle a 73 ans). De quelle part va t'elle disposer? (un premier notaire nous a affirmé que les héritiers n'auraient leur part qu'à la mort de ma mère / un autre nous a dit quelle disposerait de 50% de la valeur du bien + 1/4 sur les 50 pour cents restants).
Bref ma mère s'inquiète de vendre sa maison et de ne pas avoir assez pour s'acheter un logement plus petit....
Dans l'attente de votre réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **00:28**

Si cette maison était dans la communauté de vos parents, votre Mère en possède 50%.
_____
Pour les 50% de la succession de son mari, c'est selon l'option qu'elle avait retenue il y a 5 ans.
Elle est soit usufruitière(vous et vos neveux et nièces nus-propriétaires).
Soit propriétaire de 1/4 (vous et vos neveux et nièces de 3/4)
Soit propriétaire de 1/4 et usufruitière de 3/4 (vous et vos neveux et nièces nus-propriétaires

de 3/4).

Le second notaire a raison, en cas de vente, il lui reviendrait donc effectivement 50% [fluo]+ au minimum[/fluo] 1/4 de 50%, soit 62,5%.

Par **redacteurfree**, le **13/09/2008** à **00:11**

Merci infiniment pour votre réponse
quand vous dites minimum 62.5% quelle serait le maximum qu'elle pourrait percevoir (j'avoue que les notions de nue-propriété et usufruit me sont un peu opaques!)
Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **12:46**

80% à vérifier avec notaire ayant réglé la succesion d'origine, car si elle bénéficie de l'usufruit, à 73 ans, celui-ci représente 30% de la valeur du bien.

Par **redacteurfree**, le **13/09/2008** à **13:46**

Merci vraiment pour ces renseignements plutôt rassurants.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés